

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES AFFAIRES JURIDIQUES	ARRÊTÉ N° HC / 143 / DIRAJ / BRE du 10.03.2020 portant modification de l'arrêté n° HC/124/DIRAJ/BRE du 28/02/2020 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes de Polynésie française à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 modifié
--	--

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R. 41 ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté n° HC/124/DIRAJ/BRE du 28/02/2020 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes de Polynésie française à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 modifié ;

Considérant les demandes des maires des communes de Rurutu et de Gambier ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° HC/124/DIRAJ/BRE du 28 février 2020 retardant l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes de Polynésie française à l'occasion des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 est à nouveau complété comme suit :

Iles Australes	Heure de clôture
Rurutu	19h00

Iles Tuamotu-Gambier	Heure de clôture
Gambier	19h00

Le reste est sans changement.

Article 2 : Cet arrêté sera publié et affiché dans les communes de Rurutu et Rapa au plus tard cinq jours avant l'ouverture du scrutin.

Article 3 : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République, les chefs des subdivisions administratives des Iles Australes et des Iles Tuamotu-Gambier et les maires de Rurutu et Gambier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié au *Journal Officiel de la Polynésie française*.